



**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE  
CANTON DE HAUTE ARDECHE  
COMMUNE DE LALEVADE**

**Objet :** Arrêté de délégation de fonction à Madame FIARD Sylvie, conseillère déléguée  
(Annule et remplace l'arrêté du 21 mars 2026)

**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de LALEVADE,

VU l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions,  
**CONSIDERANT** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du conseillère déléguée,  
**CONSIDERANT** qu'il convient de régulariser l'acte par la signature de l'élue déléguée, conformément aux remarques du Secrétariat Général Commun,

**ARRETE**

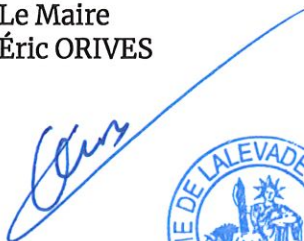

**Article 1er :** Madame FIARD Sylvie est nommée conseillère déléguée. Elle reçoit délégation pour s'occuper plus spécialement du bon fonctionnement des affaires sociales et des personnes âgées, ainsi que de la communication.

**Article 2 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté précédent daté du 21 mars 2026.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie. Une copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Receveur Municipal. Notification en sera faite à l'intéressé.

Fait à Lalevade d'Ardèche, le 24 avril 2026

Le Maire  
Éric ORIVES

L'élue déléguée  
Sylvie FIARD

(Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et accepté")

Lu et accepté  
